

mosmag

le magazine de votre mutuelle N° 9 • Juin 2020



**Jouer,
sans partition,**
avec votre
mal de « do »



édito

A l'heure où j'écris cet édit, nous en sommes à notre troisième semaine de confinement qui doit

nous permettre de juguler cette pandémie du Covid-19.

Voici en quelques mots comment les équipes de la MOS font face à ces événements.

Tout d'abord, les réunions physiques de nos instances, conseil d'administration, comité d'audit, commissions, sont reportées à une date ultérieure, les comités de gestion étant maintenus en conférence téléphonique.

Les accueils physiques sont fermés mais l'accueil téléphonique est maintenu l'après-midi.

En ce qui concerne le personnel, pour des raisons techniques, de sécurité et de confidentialité des données, mais aussi d'équité entre cadres et agents, le télétravail n'est pas envisageable. Cependant, le taux d'absentéisme de 46 % a permis d'organiser le travail en appliquant les gestes barrières et les mesures d'hygiène préconisées. Ainsi, avec une seule salariée à Montbard, une seule à l'agence Darcy et six sur le plateau

de gestion, les autres agents étant isolés dans leur bureau, cette situation nous permet de limiter la proximité. Les transports en commun et les rues étant peu fréquentés, les risques sont limités lors des déplacements. Enfin, le CSE a été informé de cette configuration et a rappelé au personnel de respecter les consignes afin de préserver la santé de l'ensemble des équipes.

Le plan de poursuite de l'activité a été mis en œuvre mais sera révisé à la lumière de l'expérience acquise lors de cette situation inédite.

Par ailleurs, nos délégués et tous nos adhérents sont avisés que la mutuelle poursuit son activité. Les adhérents sont invités à déposer leurs documents sur leur espace dédié ou à les envoyer par courriel. Enfin, une page d'avertissement s'affiche à l'ouverture du site internet.

Ainsi, tout est mis en œuvre pour assurer le service à rendre à nos adhérents, tout en préservant la santé de nos salariés. Je remercie le personnel de sa mobilisation en cette période difficile à vivre.

Bonne lecture, bonnes vacances non confinées j'espère et prenez soin de vous.

Le président,
Robert BERNARD

N° 9 Juin 2020

ACTUALITÉS

ACTUALITÉS
VILLES
ET COMMUNES

INDIVIDUELS
MOS

ENTREPRISES

SANTÉ



la mutuelle de toutes les familles



MOS Mag, magazine semestriel édité par la mutuelle MOS, organisme régi par le Code de la mutualité : immeuble Apogée B, 8, rond-point de la Nation, CS 76714, 21067 Dijon cedex ; tél. 03 80 78 91 50. ■ Directeur de la publication : Robert Bernard.

■ Rédacteurs : André Allès, Michel Bohy, Catherine Brignoli, Valérie Demmer, Danièle Farrugia, Françoise Gaillot, Philippe Henry, Gérald Uhlrich, Monique Vanburen, Marie Thérèse Vitre. ■ Conception, réalisation et fabrication : Ciem, 12, rue de l'Eglise, 75015 Paris ; tél. 01 44 49 61 00. ■ Dépôt légal : juin 2020. ■ Numéro ISSN : 2608-7804. ■ Couverture

©Shutterstock ■ Ce Magazine a été imprimé sur un papier 100 % PEFC

Élections 2021

En 2021, nous procéderons à l'élection des délégués et au renouvellement du tiers des membres du conseil d'administration. **Soyez vigilants**, les appels à candidatures et les modalités de vote seront communiqués dans **MOSmag du mois de décembre 2020** dont la diffusion sera exceptionnellement avancée à fin novembre.



Kalixia, un réseau qui a la santé!

La MOS, soucieuse de garantir à ses adhérents des équipements de qualité à un moindre coût, vous donne accès à des réseaux de professionnels agréés: Kalixia optique et Kalixia audio.

Ces professionnels sont répartis sur l'ensemble du territoire. Ils sont indépendants et représentent des enseignes nationales. Sélectionnés pour leurs critères de qualité et leurs tarifs, ils sont régulièrement contrôlés pour maintenir leur niveau de prestations.

Kalixia optique

C'est un réseau de plus de 5000 centres optiques qui vous offre un service de qualité, avec des tarifs réduits d'au moins 20 % pour les montures (sauf certaines griffées) et inférieurs de 40 % par rapport à ceux du commerce pour les verres et 30 % pour les lentilles.

Kalixia audio

Plus de 3250 centres d'audioprothèse sont membres du réseau. Ils vous permettent de bénéficier de tarifs négociés sur toutes les gammes de prothèses auditives (près de 500 euros d'économie pour un double

équipement). L'offre exclusive Prim'Audio est accessible à moins de 700 euros maximum par prothèse.

Où trouver les professionnels agréés ?

Connectez-vous sur votre espace adhérent du site internet de la MOS, puis cliquez sur « Mes services » et « Trouvez un professionnel agréé ».

Ils sont reconnaissables au logo ci-dessous apposé en vitrine :



Comment profiter des avantages du réseau ?

Il vous suffit de présenter votre carte de mutuelle à l'opticien ou à l'audioprothésiste agréé de votre choix. Vous connaîtrez instantanément le montant de votre prise en charge Cnam et mutuelle. Vous n'avez aucune avance de frais à faire, seul le reste à charge est à régler, s'il y en a un. ●

Reste à charge zéro

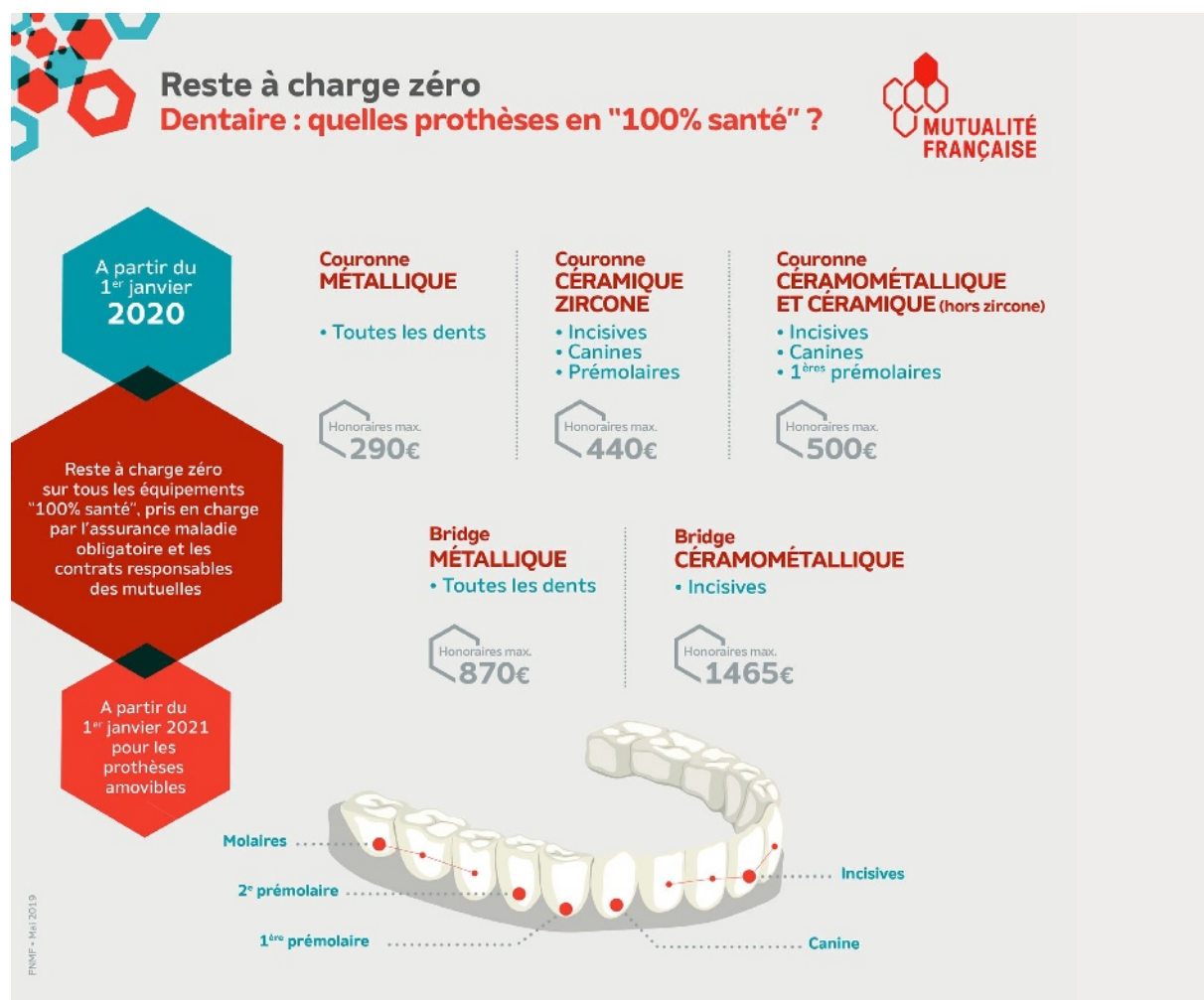
Le 100 % santé ou Reste à charge zéro est une réforme gouvernementale qui vise à mettre fin au renoncement des Français à se soigner pour des raisons de coûts élevés.

Cette réforme s'applique progressivement et permet de rembourser certains frais médicaux à 100 %, dans les domaines de l'optique (lunettes de vue) et du dentaire (prothèses dentaires) depuis le 1^{er} janvier 2020, et de l'audioprothèse (aides auditives) à compter du 1^{er} janvier 2021.

Pour chacun de ces postes, il est prévu un ensemble d'actes et d'équipements totalement remboursables

par l'Assurance maladie et les complémentaires santé lorsque celles-ci ont souscrit un contrat responsable, ce qui est le cas de la MOS. Vous n'avez aucune démarche à effectuer, l'offre de soins 100 % santé est intégrée systématiquement dans votre contrat.

Les professionnels de santé doivent proposer prioritairement une sélection d'équipements et d'actes intégrés dans le 100 % santé. ●



Reste à charge zéro Optique : quels équipements en "100% santé" ?

MUTUALITÉ FRANÇAISE

A partir du 1^{er} janvier 2020

Reste à charge zéro sur tous les équipements "100% santé", pris en charge par l'assurance maladie obligatoire et les contrats responsables des mutuelles



Montures
à 30€ maximum
17 modèles adultes
10 modèles enfants

Verres
toutes corrections

TRAITEMENT

- Amincissement
- Anti-reflets
- Anti-rayures

PRIX MAXIMUM PAR VERRE

- Entre 32,5€ et 170€ en fonction de la correction

Renouvellement tous les 2 ans

FNMF - Juin 2019

Reste à charge zéro Aides auditives : quels équipements "100% santé" ?

MUTUALITÉ FRANÇAISE

A partir du 1^{er} janvier 2019

Prix limites de vente pour 1 aide auditive
Adultes : 1 300€
Enfants : 1 400€

Base de remboursement
Adultes : 300€
Enfants : 1 400€

A partir du 1^{er} janvier 2020

Prix limites de vente pour 1 aide auditive
Adultes : 1 100€
Enfants : 1 400€

Base de remboursement
Adultes : 350€
Enfants : 1 400€

A partir du 1^{er} janvier 2021

Reste à charge zéro sur tous les équipements "100% santé", pris en charge par l'assurance maladie obligatoire et les contrats responsables des mutuelles



• Prix maximum
Adultes : 950€ / aide auditive
Enfants : 1400€ / aide auditive

• Base de remboursement
Adultes : 400€ / aide auditive
Enfants : 1 400€ / aide auditive

• Garanties
30 jours d'essai avant achat
4 ans de garantie fabricant

• Renouvellement
Tous les 4 ans

• Types d'équipement

- Contours d'oreille classique
- Contours à écouteur déporté
- Intra-auriculaires

Avec 12 canaux de réglage

• Options d'équipement
Au moins 3 options incluses en fonction du type d'aide auditive :

- Système anti-acouphène
- Connectivité sans fil
- Réducteur de bruit du vent
- Synchronisation binaurale
- Système anti-réverbération
- Bande passante élargie ≥ 6 000 Hz
- Fonction apprentissage de sonie

FNMF - Septembre 2019

« Quand on est jeunes, c'est pour la vie »

Georges Clémenceau



Jeunesse est souvent synonyme de grande vitalité et de bonne santé. Pourtant, cette confiance en elle-même, cette forme d'insouciance ne la protège pas de la maladie. Chaque étape de la vie porte des risques liés aux âges traversés. La jeunesse n'échappe pas à cette règle.

Addictions diverses parfois sévères, stress et dépression, manque de sommeil font partie des problèmes de santé les plus fréquents qu'elle rencontre. L'instabilité sociale entraîne souvent toute une série de fragilités en matière de santé chez les moins de 25 ans. Les jeunes s'estiment satisfaits de leur vie. Cependant, à y regarder de plus près, on observe que près de 50 % des étudiants travaillent en parallèle de leurs études. Ils sont plus d'une majorité à déclarer avoir déjà eu des difficultés financières dans les douze derniers mois. Un quart d'entre eux se sentent angoissés quant à leur avenir. Près de 60 % déclarent rencontrer des

problèmes de sommeil. Certains constats sont alarmants : 10 % des 20-24 ans ne disposent pas d'une couverture santé. Une proportion qui s'élève même à 20 % chez les étudiants. Pire, un jeune sur trois renoncerait à des soins pour des raisons financières.

Malgré les difficultés de notre époque, l'information et la prévention restent les meilleures armes pour convaincre un jeune de prendre en charge correctement sa santé. La mutuelle que nous sommes, grâce à sa couverture de soins et son accompagnement de proximité, est une manière de protéger et d'aider le jeune à une meilleure prise en charge de sa santé. ●

Les offres de prévoyance

Avez-vous fait le nécessaire pour assurer votre avenir et la sécurité de votre famille ?

Il n'est pas trop tard. La MOS est là pour vous conseiller et vous permettre de faire les bons choix dans ce domaine.

En effet, des garanties adaptées à tous les âges de la vie sont prévues et concernent les cas suivants :

- Accidents de la vie ;
- Perte d'autonomie liée à un arrêt de travail, invalidité ;
- Dépendance ;
- Assurance liée à un emprunt ;
- Préparation à la retraite ;
- Épargne ;
- Protéger vos proches en cas de décès ;
- Obsèques.

N'hésitez pas à contacter le service commercial de la MOS au 03 80 78 91 25 ou 03 80 78 16 91 afin de mettre en place les garanties qui vous intéressent.



© photos Shutterstock

Les surcomplémentaires santé

Savez-vous que vous pouvez bénéficier d'une meilleure couverture santé sur-mesure, adaptée à vos dépenses de santé ?

La MOS propose des offres de garanties surcomplémentaires qui apportent des remboursements s'ajoutant à ceux de votre garantie de base, dans la limite de vos dépenses, que vous ayez souscrit

votre complémentaire santé à la MOS ou dans une autre mutuelle. Plusieurs types de garanties peuvent vous intéresser, concernant l'optique, le dentaire, les honoraires des spécialistes, l'hospitalisation, les cures thermales ou les médecines

alternatives (ostéopathe, acupuncteur, homéopathie, etc.)

Contactez le service commercial au 03 80 78 91 25 ou 03 80 78 16 91 pour une étude personnalisée, ou rendez-vous sur le site internet de la MOS, www.mutuellemos.fr, page Offre Santé/Surcomplémentaires, afin de compléter la fiche correspondante à l'aide du bouton "je suis intéressé(e)". ●

VILLES ET COMMUNES

INDIVIDUELS MOS

ENTREPRISES

Faire face à ses frais de santé

Il vous est difficile d'assumer vos frais de santé ? La MOS, fidèle à ses valeurs de solidarité, peut vous aider face à des dépenses coûteuses dont le reste à charge demeure trop important.

Avant de faire la demande d'aide de la MOS, vous devez solliciter les organismes susceptibles d'intervenir selon votre situation, à savoir : votre employeur ou votre comité d'entreprise ; le service d'action sanitaire et sociale de la Caisse primaire d'assurance maladie (Cpam) ; l'aide sociale de la Caisse d'allocations familiales (Caf) ; l'aide sociale de la Cnav, la Carsat pour les retraités ; les caisses de retraite complémentaire ; les autres

mutuelles auxquelles vous pourriez être affilié.

Un imprimé de demande de fonds social MOS* devra être rempli, daté et signé, accompagné des pièces justificatives précisées : ressources, charges et les justificatifs relatifs à votre demande ainsi que les accords ou refus des autres organismes sollicités.

La commission action sociale de la MOS s'engage à étudier chaque demande de façon anonyme. ●

*Pour obtenir le document, contactez votre conseiller MOS.

Parrainage

Faites découvrir les garanties de la MOS à votre famille, vos proches, vos amis et collègues.

L'offre est valable pour les garanties Optimal, Alternat, Médial et Maximal.

Pour de plus amples précisions, rendez-vous sur le site de la MOS :

<https://www.mutuellemos.com/offre-sante/programme-parrainage/>
ou contacter le service commercial au 03 80 78 91 25 ou 03 80 78 16 91.



Médicaments : le bon usage

Maux de gorge, nez qui coule, mal de dos, courbatures, fatigue, qui n'a jamais cherché dans son armoire à pharmacie le médicament pour y remédier ?

Mais attention, le médicament n'est pas un produit anodin.

Il contient : un principe actif qui permet de traiter ou prévenir une maladie et des excipients qui facilitent son utilisation.

Il est contrôlé par les autorités sanitaires et soumis à une réglementation contraignante, de sa fabrication jusqu'à sa mise sur le marché.

Il est prescrit généralement par votre médecin, pour une durée définie et adaptée à votre maladie. Celui-ci prend en compte les éléments de votre dossier médical et éventuellement les traitements en cours. De nombreux médicaments sont soumis à une prescription médicale obligatoire, mais certains peuvent être délivrés sans ordonnance.

Il est dispensé par un pharmacien, que ce soit avec ou sans ordonnance. Celui-ci peut vous conseiller et vous préciser les modalités de prise du médicament. En France, la chaîne de distribution du médicament est sécurisée.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, la vente sur internet de médicaments sans ordonnance est possible mais encadrée et réservée aux pharmaciens. La liste de

ces derniers autorisés à dispenser des médicaments par voie électronique est consultable sur le site du ministère de la Santé et sur celui de l'Ordre national des pharmaciens. Alors, avant tout achat, consultez ces sites pour vérifier qu'ils ont bien reçu l'autorisation de vente sur le marché.

Attention, de nombreux autres sites internet proposent la vente de médicaments. Ils ne sont pas soumis aux contrôles des autorités sanitaires et leur qualité ne peut être garantie. Ces produits peuvent être falsifiés ou frauduleusement étiquetés. Ils peuvent présenter une composition différente du médicament d'origine : sous-dosage ou surdosage, absence de principe actif ou encore présence de substances toxiques. Il risque d'être dangereux pour votre santé et inefficace.

Il peut être générique. Il est conçu à partir de la même molécule que le médicament d'origine et soigne de la même façon. Il est contrôlé à toutes les étapes de sa fabrication.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, le pharmacien a l'obligation de délivrer le médicament générique lorsqu'il existe.

Si le médecin souhaite prescrire un médicament princeps (original), il doit préciser sur l'ordonnance la mention "non substituable" et justifier clairement les raisons pour lesquelles il refuse la substitution.

Quelques recommandations :

- Chaque traitement correspond à un cas particulier ;
- Afin d'éviter les interactions, précisez à votre médecin les médicaments que vous prenez ;
- Lisez la notice et respectez la prescription ;
- Déclarez à votre médecin ou pharmacien les effets indésirables que vous avez constatés ;
- Demandez conseil à votre pharmacien avant de prendre un médicament en accès libre ;
- Ne prenez pas de médicaments périmés ou ceux restant d'un traitement précédent ou donnés par un proche ;
- Ne jetez pas les médicaments périmés ou non utilisés à la poubelle. Rapportez-les à la pharmacie ;
- Tenez-les hors de portée des enfants. Les médicaments ne sont pas des produits comme les autres. Si vous avez un doute, une interrogation, parlez-en à votre médecin ou à votre pharmacien. ●



© photos Shutterstock



La vaccination, **pensez-y !**

Avoir la santé n'est pas qu'un facteur de chance. La vaccination, c'est se prémunir contre tous les risques qui pourraient l'altérer ou l'endommager : exposition, infection, transmission et complications peuvent la mettre en péril.

L'actualité de tous les jours le démontre, c'est aussi éviter que d'anciennes maladies disparues ou épidémies resurgissent.

Pour ou contre la vaccination, le sujet doit être pris avec sérieux. Actuellement, onze vaccins sont obligatoires. En effet, ceux contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, la coqueluche, l'*Haemophilus influenzae* b, l'hépatite B, le méningocoque C, le pneumocoque, la rougeole, les oreillons et la rubéole sont obligatoires avant l'âge de 2 ans, pour les nourrissons nés à partir du 1^{er} janvier 2018.

Pour ceux nés avant le 1^{er} janvier 2018, les vaccinations contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite sont obligatoires aux âges de 2, 4 et 11 mois.

D'autres vaccins sont aussi au centre de l'actualité chez les jeunes (comme le vaccin préventif contre l'infection papillomavirus humain « HPV »), mais aussi pour les personnes âgées (le vaccin antigrippal en automne). L'administration des vaccins déclenche la production d'anticorps qui permettent ensuite d'être immunisé, en préventif ou en cas de maladie, contre toute infection, réinfection, complications, parfois avec séquelles, voire

mortelles. Néanmoins, les vaccins n'immunisent pas toute la vie, des maladies exigent une dose de rappel.

Le sujet est vaste. Pour de plus amples informations, nous vous recommandons de faire le point avec votre médecin généraliste à l'occasion d'une consultation. De même, la mise à jour de votre carnet de vaccination et le dossier médical partagé (DMP) permettent de vous rappeler l'historique et l'état de votre vaccination, et de planifier ainsi les échéances des rappels.

Vous pouvez consulter des sites internet spécialisés sur le sujet, notamment : pasteur.fr, solidarités-santé.gouv.fr, inserm.fr, vaccination-info-service.fr et ameli.fr. ●

PENSEZ-Y !

L'été est propice aux accidents de tous les jours, au jardin, au travail, en vacances, etc..

Avez-vous fait le point sur le vaccin du tétanos ou de son rappel ?

Chez les adultes, le vaccin doit être fait à 25, 45 et 65 ans, et ensuite tous les 10 ans.

Examen de prévention

Plus communément appelé bilan de santé, il est proposé par les caisses primaires d'Assurance Maladie et permet aux assurés de faire le point sur leur santé, en complément du suivi médical habituel.

Il est totalement pris en charge par l'Assurance maladie et peut être réalisé dès l'âge de 16 ans, notam-

ment pour les personnes éloignées du système de santé et en situation de précarité.

Il comprend une information sur les droits en santé, un temps d'échanges avec des professionnels du centre : personnel administratif, infirmier, dentiste, médecin. Des examens peuvent être pratiqués ainsi que des actions de dépistage.

Les thématiques abordées peuvent être variées et sont adaptées en fonction de l'âge de la personne.

C'est l'occasion de faire un point sur sa santé en toute confidentialité, d'être informé et orienté par une équipe de professionnels.

Pour en savoir plus ou vous inscrire, contactez votre caisse d'Assurance maladie. ●

Jouer, sans partition, avec votre mal de « do »

Partie du corps très sollicitée, le dos peut engendrer de nombreuses douleurs. Mais quelles en sont les causes et comment peut-on y remédier ?

UN PETIT JEU POUR Y VOIR PLUS CLAIR



1 : le dos compte plus de 30 vertèbres dont 5 lombaires.

- ☐ **Vrai :** quelle machine incroyable le corps humain, n'est-ce-pas ?
- ☐ **Faux :** on n'est pas des dinosaures quand même !

2 : le mal de dos guérit aussi vite qu'il apparaît ?

- ☐ **Vrai :** quelques pas, quelques foulées, et on touche rapidement au but !
- ☐ **Faux :** sinon pourquoi l'appellerait-on le mal du siècle ?

3 : le mal de dos peut concerner tout le monde.

- ☐ **Vrai :** on aura tous mal au dos un jour ou l'autre, non ?
- ☐ **Faux :** je me demande d'ailleurs pourquoi ça tombe toujours sur moi.

4 : contre le mal de dos, la meilleure solution est le repos.

- ☐ **Vrai :** rien de tel qu'un moment de répit pour repartir de plus belle.
- ☐ **Faux :** au contraire, le bon traitement, c'est le mouvement.

5 : la lombalgie est l'une des premières causes d'arrêt de travail.

- ☐ **Vrai :** qu'est-ce que ça peut faire mal le dos !
- ☐ **Faux :** il y a d'autres causes plus importantes qui conduisent aux arrêts de travail.

6 : une personne souple n'aura jamais mal au dos.

- ☐ **Vrai :** encore un bon point pour le yoga !
- ☐ **Faux :** comme si être souple suffisait à éviter le mal de dos.

7 : renforcer les muscles dorsaux suffit à se protéger du mal de dos

- ☐ **Vrai :** il est décidément temps de se remettre au sport.
- ☐ **Faux :** les autres muscles sont aussi responsables du mal de dos.

8 : pour diagnostiquer une lombalgie, votre médecin doit toujours vous prescrire un examen radiologique.

- ☐ **Vrai :** il faut toujours une imagerie avant d'établir un diagnostic.
- ☐ **Faux :** les radios c'est comme les antibiotiques, c'est pas automatique.

9 : passer l'aspirateur ou faire du jardinage est bon pour le dos.

- ☐ **Vrai :** tous les moyens sont bons pour bouger et se muscler.
- ☐ **Faux :** on n'avait pas dit repos ?

10 : le surpoids est la première cause de mal de dos.

- ☐ **Vrai :** une raison de plus pour m'attaquer à ces kilos en trop.
- ☐ **Faux :** dans le cas de la lombalgie, d'autres causes passent avant le surpoids.



LES RÉPONSES

1 : vrai. Le saviez-vous ? La plupart des personnes ont 33 vertèbres mais, à la suite d'erreurs dans le développement, il peut y en avoir 32 ou 34 (source : vertebres.fr).

2 : c'est vrai et faux. Dans 90 % des cas, la lombalgie guérit en quatre semaines maximum, à condition de rester en mouvement.

3 : c'est (presque) vrai. On considère que 84 % de la population a eu, a actuellement ou aura au moins une fois mal au dos au cours de sa vie. Un taux élevé qui se réduit si on en prend soin.

4 : c'est faux, et pourtant 7 Français sur 10 le pensent. Alors ne laissez pas cette

fausse idée circuler. Dites-leur que le maintien de l'activité physique est la meilleure solution en cas de mal de dos. Et toutes les activités comptent, car faire un peu c'est déjà mieux que rien du tout.

5 : c'est vrai. On considère que le stress ou une mauvaise posture peut conduire à un mal de dos pouvant mener à un arrêt de travail.

6 : c'est faux. La souplesse ne fait pas tout. L'amplitude des mouvements des personnes souples est plus importante, ce qui peut donner l'impression qu'elles sont exemptes de problèmes de dos. Mais l'important reste d'avoir une

activité physique régulière pour entretenir son dos.

7 : c'est faux. Renforcer les muscles dorsaux participe à la protection contre le mal de dos. Mais d'autres muscles importants sont à exercer : les abdominaux, les muscles des hanches et les muscles des cuisses.

8 : c'est faux. L'imagerie médicale, les examens radiologiques ne sont pas utiles en cas de lombalgie aiguë. Votre médecin ne pourra être amené à vous les prescrire que si la lombalgie s'installe au-delà de 7 semaines.

9 : c'est vrai. Qu'il s'agisse de prévenir le mal de dos ou de lutter contre celui-ci lorsqu'il

survient, toutes les activités physiques sont bonnes. Pas besoin de préparer les Jeux olympiques pour faire reculer la mal de dos !

10 : c'est vrai et faux. Les raisons du mal de dos sont nombreuses mais notre mode de vie en est la cause première : mauvaises postures et sédentarité sont à l'origine d'un nombre non négligeable de lombalgies.

CONCLUSION :

On marche, on danse, on monte les escaliers... En résumé, on bouge pour éviter de rouiller !

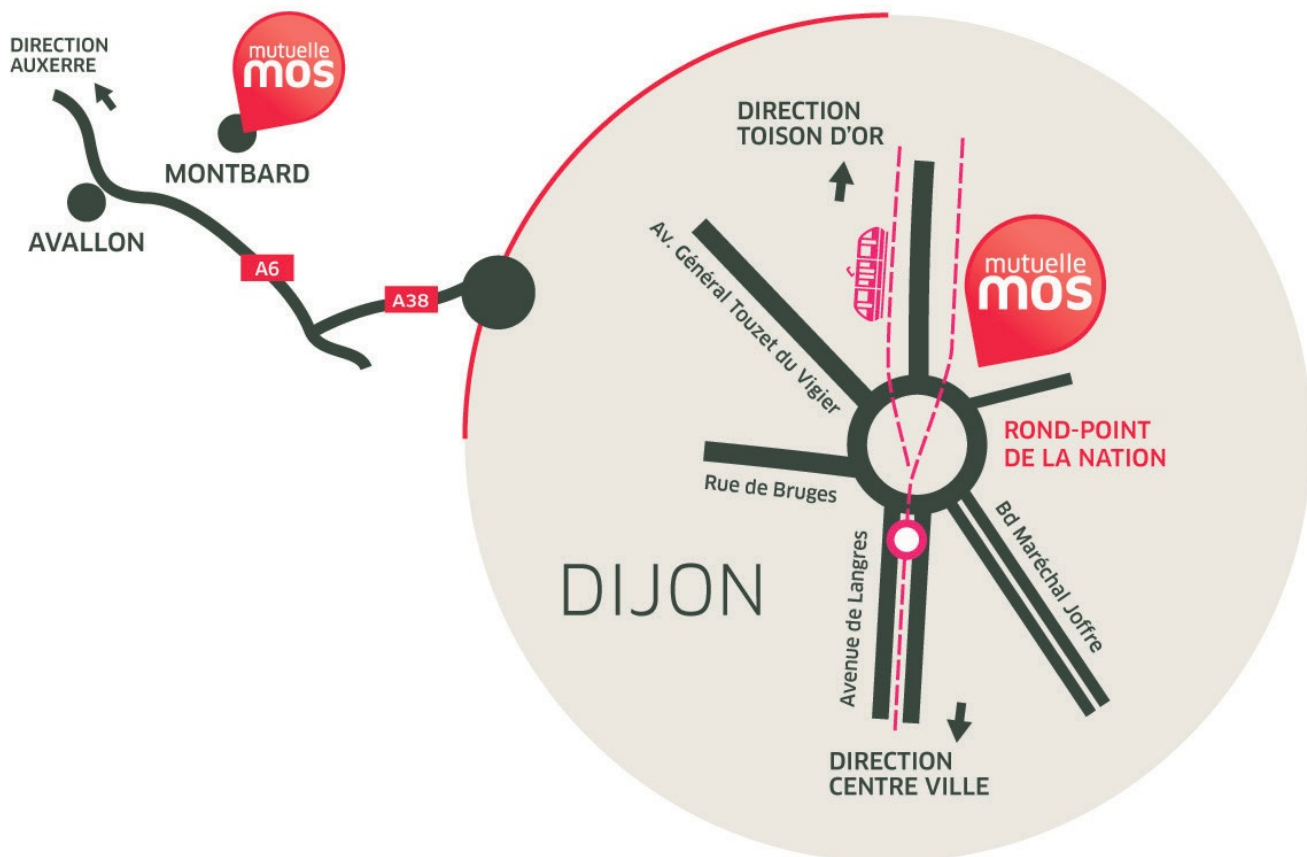


la mutuelle de toutes les familles

SANTÉ • PRÉVOYANCE • ÉPARGNE • RETRAITE

LA MUTUELLE MOS PROCHE DE VOUS !

Deux agences pour vous accueillir : une à Dijon et une à Montbard



AGENCE DIJON TOISON D'OR



8, rond-point de la Nation
Immeuble Apogée B
21000 DIJON

Tél. 03 80 78 91 25
contact@mutuelle-mos.fr

AGENCE MONTBARD



Espace mutualiste
39, rue d'Abrantès
21500 Montbard

Tél. 03 80 92 18 04
agence@mutuelle-mos.fr

Accueil du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures
et de 13 h 30 à 17 heures